

Quels sont les facteurs de risque de violence mortelle ?

Vous avez remarqué des signes avertisseurs de la violence conjugale chez une femme de votre entourage, mais vous hésitez à agir ?

Sachez que le danger de violence mortelle risque d'être plus grand dans les cas suivants :

- > **Il** est toujours en contact avec elle après la séparation, a le droit de visite ou la garde des enfants.
- > **Elle** vient juste de se séparer ou elle a l'intention de le quitter.
- > **Il** a accès à des armes.
- > **Elle** lutte pour la garde des enfants.
- > **Il** consomme de la drogue ou boit tous les jours.
- > **Elle** fréquente quelqu'un d'autre.
- > **Il** a des antécédents de violence physique ou sexuelle envers elle ou envers d'autres personnes.
- > **Elle** craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants ou elle est incapable de voir les risques.
- > **Il** a menacé de la blesser ou de la tuer si elle le quitte. Par exemple « Si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne ».
- > **Elle** a des blessures non expliquées.
- > **Il** menace de faire du mal à ses enfants ou ses animaux domestiques, ou de détruire ses biens.
- > **Elle** n'a pas accès à un téléphone.
- > **Il** a menacé de se suicider.
- > **Elle** est confrontée à d'autres obstacles (par exemple, elle ne parle ni le français ni l'anglais, elle n'est pas encore résidente du Canada, elle vit dans une région isolée).
- > **Il** l'a frappée ou a essayé de l'étrangler.
- > **Elle** a un réseau social limité. Elle est isolée.
- > **Il** est convaincu qu'elle fréquente quelqu'un d'autre.
- > **Il** l'accuse d'avoir gâché sa vie.
- > **Il** surveille ses moindres gestes, écoute ses conversations téléphoniques, lit ses courriels ou la suit.

Si vous craignez pour sa sécurité immédiate, **appelez la police**